NordLittoral
Le journal de la Côte d'Opale

PAYS :France
PAGE(S) :27
SURFACE :20 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Europe
DIFFUSION :8855

► 17 novembre 2017

Discussions sur le bar

La rencontre des commissaires européens avec les pêcheurs récréatifs (EAA; FNPP; EFTTA) et des représentants des ligneurs européens (LIFE) avait pour objectif de définir les propositions de la Commission pour l'année 2018 sur la pêche du bar (essentiellement à l'hameçon), avant la réunion, mi-décembre, des ministres européens. « Si, l'année dernière, les propositions de la commission n'ont pas été suivies, nous avons bon espoir pour cette année... », nous confiaient à leur retour de Bruxelles Jean Kiffer, président de la FNPP, et Dominique Viard, président du CRPLM Hauts-de-France, qui restent toutefois prudents sur les décisions à venir. Pour la FNPP, les mesures d'urgence de ces dernières années sont une véritable catastrophe pour la pêche récréative et sont d'une totale incohérence en matière de gestion des stocks car une diminution de l'autorisation de prélèvement représente une menace de mort pour la pêche récréative.

Pêche durable

Et de rappeler que la pêche récréative est une pêche durable qui, par ailleurs, génère environ vingt fois plus d'emplois que la pêche commerciale pour un poids égal de bars. La pêche récréative représente en effet 5 à 15% de la pêche totale de bars dans l'Hexagone. Dans ces conditions, pourquoi ne pas mettre en place, pour les récréatifs, un quota mensuel des captures? Cette proposition figurait déjà dans la charte signée en 2010 par les fédérations françaises de pêcheurs récréatifs, les représentants de la pêche professionnelle et l'État, mais... Cette idée, assortie d'un système de gestion des captures, est portée aujourd'hui par le président de la commission parlementaire pêche à Bruxelles, Alain Cadec, et par le ministre de l'Agriculture et des Pêches, Stéphane Travert. Quant à la proposition de quota mensuel pour le bar, formulée par l'E. A. A. et la F. N. P. P., elle est accompagnée des demandes suivantes : · Adoption de la taille 42cm pour tous · Suppressions des zones nord et sud séparées artificiellement par le 48ème parallèle puisqu'il n'existe qu'une seule population de bar! · Respect du repos biologique par tous et en toutes zones (frayères) dès 2018. · Privilégier la pêche à l'hameçon, y compris pour les professionnels. Par ailleurs, signalons également que les pêcheurs récréatifs sont farouchement opposés à la pêche électrique que pratiquent les professionnels hollandais; ils signent et appellent à signer en masse la pétition de l'association BLOOM qui sera adressée à Bruxelles. (https : //www. bloomassociation. org/stop-peche-electrique/). ■

Interne Kantar Media

Tous droits de reproduction réservés